PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 18 Novembre 2026

Le dix-huit novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion à la mairie, sous la présidence de M. Marc PAGET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 10 Novembre 2026

Présents : M. PAGET Marc, *Maire*
M. PONTHIEU Eric, Mme LOSSERAND Catherine, M. TARDITI Christian
Adjoints au Maire,
Mme FAVRE Stéphanie, M. FLAVIEN Guy-Félix, M. LE CURIEUX-BELFOND Hervé
M. SARAÏVA Cédric, Mme FOURNIER-BIDOZ Maryline,
Mme SAULNIER Laetitia, Mme CARCEY-CADET Emmanuelle,
Conseillers Municipaux

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

M. OUVRIER-NEYRET Philippe a donné pouvoir à M. FLAVIEN Guy-Félix,
Mme BESSON Christelle a donné pouvoir à M. PONTHIEU Eric,
M. DESAIRE Tomy a donné pouvoir à M. PAGET Marc,
Mme SOREL Pauline a donné pouvoir à Mme FAVRE Stéphanie

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 H 00

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, entré en vigueur le 01 juillet 2022, modifié par Ordonnance n° 2021-1310 DU 07/10/2021 – Art. 2., Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne **M. PONTHIEU Eric** pour assurer ces fonctions.

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 21 septembre 2026 EST APPROUVÉ à l'UNANIMITE

7.5 – FINANCES - SUBVENTIONS : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2027 – Travaux d'installation d'un système de climatisation à l'école communale

M. le Maire expose au conseil que conformément aux compétences de la commune relatives à l'entretien et à la gestion des bâtiments scolaires, il est nécessaire de procéder à des aménagements au sein de l'école communale afin de garantir des conditions d'apprentissage optimales et de faire face aux épisodes de fortes chaleurs.

Les relevés de température effectués lors des dernières périodes estivales démontrent un inconfort thermique important, préjudiciable aux élèves et au personnel enseignant. L'opération projetée consiste en la fourniture et l'installation d'un système de climatisation performant au sein des classes.

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'amélioration des bâtiments publics de la commune.
Le coût estimatif global de cette opération est estimé à 51 187,29 € H.T. soit 61 424,76 € TTC.

Ce projet est éligible aux subventions de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services préfectoraux au titre de la DETR,
- D'approuver le plan de financement,
- De l'autoriser à signer tous les documents, pièces comptables, conventions ou demandes de versement afférents à ce dossier

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE A L'UNANIMITE
le projet d'installation d'équipements de climatisation
à l'école communale
et
AUTORISE A L'UNANIMITE
M. Le Maire à signer tout document nécessaire
à l'exécution de la présente délibération.

7.5 – FINANCES - SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Financer l'équipement de climatisation pour les communes » École

M. le Maire expose au conseil que conformément aux compétences de la commune relatives à l'entretien et à la gestion des bâtiments scolaires, il est nécessaire de procéder à des aménagements au sein de l'école communale afin de garantir des conditions d'apprentissage optimales et de faire face aux épisodes de fortes chaleurs.

Les relevés de température effectués lors des dernières périodes estivales démontrent un inconfort thermique important, préjudiciable aux élèves et au personnel enseignant. L'opération projetée consiste en la fourniture et l'installation d'un système de climatisation performant au sein des classes.

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'amélioration des bâtiments publics de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le dispositif régional mis en place par la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** visant à financer l'équipement de climatisation ou de rafraîchissement pour les communes (subvention de 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 € par commune, pour les investissements engagés à compter du 1er juin 2026)

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer le confort thermique et les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves de l'École Communale de Giez lors des épisodes de fortes chaleurs et de canicule

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'équipements de climatisation au sein de l'École Communale de Giez

CONSIDÉRANT **le plan de financement prévisionnel de l'opération dont Le coût estimatif global est estimé à 51 187,29 € H.T. soit 61 424,76 € TTC.**

M. le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'installation d'équipements de climatisation à l'École Communale de Giez
- De l'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Financer l'équipement de climatisation pour les communes »
- De l'autoriser à signer tous les documents, pièces comptables, conventions ou demandes de versement afférents à ce dossier

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE A L'UNANIMITE
le projet d'installation d'équipements de climatisation
à l'école communale

AUTORISE A L'UNANIMITE
M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- URBANISME :

➢ **Permis de Construire :**

- PC07413526XM004 : O'SULLIVAN James
  Modifications diverses
  AVIS FAVORABLE - Arrêté n° URB-2026/23

➢ **Déclaration Préalable :**

- DP07413526X0014 : SCI FSY et CETERA
  Modification façade – porte en remplacement d'une porte vitrée
  AVIS FAVORABLE - Arrêté n° URB-2026/21

- DP07413526X0017 : ECO'CLIMS
  Installation de 6 panneaux solaires
  AVIS FAVORABLE - Arrêté n° URB-2026/22

- TRAVAUX :

Enfouissement des réseaux secs Chemin de l'Oratoire : reste le candélabre à poser et la dépose des poteaux,

Abri voiture au chef-lieu : Les travaux sont terminés

- FONCIER :

Projet ferme Terrier : acquisition en cours du tènement de la famille CHIRON

- DIVERS :

Mise en place d'un parcours du cycle d'eau par le parc des bauges qui sera présenté en mairie.

Fin de la séance 19 h 50

Le Maire,
M. PAGET Marc

Le secrétaire de séance,
M. PONTHIEU Eric